

**SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE SIPM-FPIP**

Philippe STEENS  
Secrétaire Général SIPM-FPIP

Paris le 14/11/2008

A

Monsieur Alain MARLEIX  
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités Locales

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 11 août 2008 (joint en annexe) adressé à M. Dominique MARTIN , Président du SNPM-CFTC le Ministère de l'Intérieur écrit « **Vous rappelez à juste titre que la fréquence élevée des entraînements est un gage de l'aptitude des agents de police municipale au maniement des armes** » ainsi que « **En revanche rien ne semble empêcher les maires des communes de continuer à recourir à des organismes sportifs agréés pour parfaire l'entraînement de leurs agents de police municipale** »

Tel ne semble pas être le point de vue du CNFPT. Ainsi aujourd'hui madame FICHOUX, chargée au CNFPT Grande Couronne, saisi de cette question m'a personnellement déclaré dans les locaux du CNFPT d'Issy les Moulineaux ainsi qu'à d'autres stagiaires que :

- Ce courrier du Ministère n'avait aucune valeur car le CNFPT n'en avait pas été informé ( !)
- Qu'on ignore qui l'aurait rédigé « sans doute un stagiaire » ( !)
- Que le CNFPT aurait demandé des précisions au Ministère et n'en aurait pas obtenu ...
- Qu'en tout état de recourir à des organismes sportifs agréés pour parfaire l'entraînement des policiers municipaux serait « interdit » .

Nous avons demandé à madame FICHOUX de bien vouloir nous présenter un texte qui l'interdirait. Mais nous n'avons pas obtenu satisfaction.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance que le CNFPT soit avisé par écrit des termes du courrier adressé au Président du SNPM-CFTC afin de permettre aux policiers municipaux de pouvoir continuer à bénéficier d'une fréquence élevée des entraînements au tir, gage de l'aptitude de ces fonctionnaires au maniement des armes et de lever toute ambiguïté et toute interprétation des textes sur cette question .

Il en va à notre sens d'une question de sécurité du public et des policiers municipaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très respectueuse considération.